

CANADA

Proposition concernant l'action de la Conférence du désarmement dans le domaine de l'espace

Le Canada réitère sa proposition tendant

- à ce qu'un Comité spécial sur l'espace de la Conférence du désarmement soit créé, ayant pour mandat de négocier une convention sur la non-militarisation de cet espace.

GÉNÉRALITÉS

- Il existe un certain nombre d'accords internationaux limités portant sur l'espace, dont le plus notable est le "Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes".
- Aux termes de l'article IV de ce Traité, les États qui y sont parties "s'engagent à ne mettre sur orbite autour de la Terre aucun objet porteur d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive ... et à ne pas placer de telles armes, de toute autre manière, dans l'espace extra-atmosphérique".
- Il n'existe pas à l'heure actuelle d'accord multilatéral interdisant de placer dans l'espace des armes autres que les armes de destruction massive.
- De plus en plus d'États ont la capacité ou la quasi-capacité de mettre des objets sur orbite; leur nombre ne fera que croître à l'avenir.
- Il n'y a pas aujourd'hui de course aux armements dans l'espace. Le Canada accepte les utilisations militaires actuelles de cet espace pour la surveillance, la collecte de renseignements et les communications. Notre but essentiel est la non-militarisation de l'espace, c'est-à-dire l'interdiction d'y placer des armes proprement dites.

- Par "arme", nous entendons par exemple "tout dispositif ou élément d'un système qui est conçu pour porter atteinte à l'intégrité physique par communication d'une poussée ou d'une énergie à tout autre objet".
- Il existe déjà de nombreuses notions utiles se rapportant à la vérification du Traité susmentionné; l'on notera en particulier les travaux effectués par les précédents Comités spéciaux sur l'espace de la Conférence du désarmement. Nous serions heureux que ces notions de base soient réexaminées rapidement et de manière objective.
- Comme mesure provisoire avant une négociation complète, le Canada accepterait la nomination d'un coordonnateur spécial de la Conférence du désarmement doté des pouvoirs nécessaires pour explorer la perspective de la création rapide d'un comité spécial ayant un mandat de négociation. La proposition ci-dessus ainsi que les autres suggestions pertinentes pourraient alors être dûment examinées en vue des futures mesures à prendre.
